

Politique de la ville

La convergence des nouveaux quartiers de la politique de la ville et des nouveaux réseaux d'éducation prioritaire permet que le **volet éducatif des contrats de ville** soit porteur d'orientations partagées par les différents ministères, les collectivités territoriales et les associations. Il s'agit en particulier de travailler ensemble à **réduire les écarts de réussite scolaire et le nombre de décrocheurs**, à **améliorer le bien-être des enfants et des jeunes dans le quartier** et à **assurer la participation des parents**. Le pacte pour la réussite éducative du 6 novembre 2013 permet d'assurer la mise en cohérence des actions des différents partenaires.

Mis en place dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires à l'école primaire, les **projets éducatifs territoriaux** (PEDT) sont généralisés en 2015.

Les **conventions pluriannuelles d'objectifs** conclues entre le ministère et les principaux mouvements d'éducation populaire et de jeunesse constituent en particulier des points d'appui pour favoriser des interventions dans le cadre scolaire. La délivrance de l'**agrément**, national ou académique, permet de certifier la qualité de l'action de ces associations.

Le pacte de réussite éducative (2013)

La réussite éducative se définit comme la **recherche du développement harmonieux de l'enfant et du jeune**. Elle est plus large et englobante que la seule réussite scolaire et tend à concilier l'épanouissement personnel, la relation aux autres et la réussite scolaire. Elle **permet l'articulation de tous les temps de l'enfant** et du jeune et vise à leur donner les moyens de **s'intégrer pleinement dans la société**. Elle s'adresse prioritairement à ceux qui sont le plus en difficulté et dans les territoires les plus défavorisés. Elle se réfère aux valeurs et objectifs de la convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

La réussite éducative est déjà ancrée dans les pratiques. Elle se matérialise à travers plusieurs démarches, notamment les **projets éducatifs locaux (PEL)**, les **projets éducatifs de territoire (PEDT)** pilotés par les communes et mis en place dans les écoles dans le cadre de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République, les programmes de réussite éducative (**PRE**) **mis en place dans les quartiers de la politique de la ville** et pilotés par le ministre délégué chargé de la ville, les actions pédagogiques et éducatives menées dans les écoles et établissements scolaires, notamment en éducation prioritaire, les projets du comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté (**CESC**) dans les établissements scolaires du second degré.

La **réussite éducative concerne l'ensemble de la communauté éducative**, c'est-à-dire tous les acteurs qui interviennent durant tous les temps de vie des enfants et des jeunes, dans et hors l'École. La diversité caractérise les acteurs de la réussite éducative. Comptent nécessairement parmi eux et sans exclusivité :

Les familles

L'accompagnement d'un enfant et d'un jeune dans sa progression vers l'autonomie et son futur projet de vie ne peut être conçu qu'avec l'implication continue des parents et familles qui restent leurs premiers référents. La reconnaissance de la capacité d'agir des familles ainsi que la prise en compte de leurs attentes et difficultés sont des facteurs importants de la réussite.

L'École

L'École, à travers l'action de l'ensemble des professionnels qui y participent, assure en direction des élèves des missions en termes d'éducation, de formation, de socialisation, de citoyenneté, d'éveil de l'esprit critique, d'apprentissage et de qualification. Elle prépare ainsi à l'entrée dans la vie sociale et professionnelle. Elle est l'un des lieux de repérage des difficultés que rencontrent les enfants et les jeunes et contribue à leur réussite par son action éducative, son fonctionnement et la prise en compte de tous les autres aspects de la vie familiale, culturelle et sociale.

Les ministères partenaires

Dans ses différentes composantes ministérielles, l'État est amené à élaborer des politiques publiques et à mobiliser des moyens au service de la réussite éducative. Dans ce cadre, la priorité du gouvernement donnée à la jeunesse est un levier essentiel de l'action.

En accord avec l'État, la branche Famille accompagne les actions de réussite éducative au moyen de sa participation à l'organisation des temps périscolaires et extrascolaires

Les collectivités territoriales

Les collectivités territoriales élaborent, initient et mettent en oeuvre localement des politiques publiques qui contribuent à la réussite éducative. Le partenariat entre les différents échelons de collectivités s'impliquant sur ces questions permet des actions plus efficaces.

Les associations

Les acteurs associatifs concourent à la conception et à la mise en place d'actions de réussite éducative. Leurs interventions auprès des enfants et des jeunes permettent d'autres formes d'apprentissage, complémentaires à ceux des temps scolaires et familiaux, et rendent possible l'ouverture culturelle et la construction d'espaces de socialisation, d'engagement et d'exercice de la citoyenneté.

LES PRINCIPES

Appréhender l'enfant et le jeune dans une approche globale

Mobiliser les enfants, les jeunes et leurs familles

S'adapter à chaque enfant et à chaque jeune

Favoriser une ouverture sur le monde

Adopter une démarche éthique

Agir avec des partenaires dans le cadre d'un pilotage local

PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

(dans le cadre des **contrats urbains de cohésion sociale en 2005**, préfecture, coordonnateur PRE)

Reposent sur une approche globale des problèmes d'enfants vulnérables repérés notamment dans le cadre scolaire, depuis l'école maternelle jusqu'au secondaire et qui se voient proposer un suivi spécifique. Pour les enfants éducation prioritaire et/ou résidant en territoire « politique de la ville ».

Les PRE partent du repérage des difficultés des enfants (de **2 à 16 ans**) et débouchent sur un **suivi individualisé, en accord avec les familles et en relation avec tous les professionnels concernés** : enseignants, coordonnateurs des réseaux ambition réussite et des réseaux de réussite scolaire, éducateurs, animateurs, travailleurs sociaux, psychologues (ou pédopsychiatres), médecins, nutritionnistes, ainsi que des intervenants associatifs, sportifs et culturels.

Un **référént de parcours** assure le suivi individuel et le relais avec les familles.

Ces parcours ne se limitent donc pas à l'accompagnement scolaire mais visent à proposer des solutions adaptées à chaque enfant, via des actions de natures très différentes : **suivi social et/ou médical**, activités culturelles ou sportives, ateliers d'expression ou dialogue parents/école.

Les adolescents

Point d'accueil et d'écoute jeunes (PAEJ)

Maisons des adolescents (MDA)

LES RÉSEAUX D'ÉCOUTE, D'APPUI ET D'ACCOMPAGNEMENT AUX PARENTS

Exercer sa parentalité, c'est notamment définir et poser un cadre structurant à son enfant dans les limites duquel il peut s'épanouir et grandir. C'est être en capacité d'écoute et de dialogue en se positionnant comme adulte responsable et bienveillant. Si, d'une façon générale, tous les acteurs de l'enfance sont concernés, les parents gardent une place unique. L'évolution de la société, mais aussi de multiples mutations touchant les familles, les relations conjugales et les rôles parentaux, rendent parfois difficiles l'exercice de la parentalité et l'éducation des enfants. La multiplication des informations, voire des injonctions ne facilite pas la tâche des parents. Tous les parents ont besoin de savoir qu'ils ne sont pas seuls face aux interrogations qui peuvent apparaître dans les différentes étapes du développement de leur enfant.

C'est pourquoi suite à la conférence de la famille de 1998, les Réseaux d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents (REAAP) ont été créés par la circulaire DIF/DGAS/DIV/DPM N °1999/153 du 9 mars 1999. Ils permettent la mise en **réseau d'actions** visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et la mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien.

Ils sont, par ailleurs, un cadre de partenariat entre les différentes institutions et associations intervenant dans le champ de la parentalité essentiel pour le développement de synergies et la mutualisation des pratiques, ainsi que des connaissances.

Souples, impulsés par l'Etat, relayés par le secteur associatif, et la branche famille, au plus près des besoins des familles dans les domaines suivants : co-parentalité et aide aux parents en conflit ou en voie de séparation ; accompagnement de parents de jeunes enfants ; soutien aux parents de préadolescents et d'adolescents ; facilitation des relations entre les familles et l'école, prévention et appui aux familles fragiles, articulation vie familiale/ vie professionnelle, ils constituent un outil important de la politique familiale. Proches des familles et de leurs préoccupations, les acteurs de terrain qui développent ces actions s'adaptent aux évolutions des questions éducatives que rencontrent les familles et les accompagnent face aux changements de la fonction parentale.

Les parents se rencontrent dans différents lieux (centres sociaux, écoles, crèches, ludothèques, salles municipales...) et autour d'activités (groupe de parole, conférence débat, activités parents enfants...), avec ou sans l'appui de professionnels du secteur (médiateurs familiaux, travailleurs sociaux) pour renforcer par le dialogue et l'échange leur capacité à exercer pleinement leur responsabilité parentale.

Les réseaux mobilisent les **mouvements familiaux et les grands mouvements associatifs**, au côté de **représentants des organismes de sécurité sociale** (CNAF, MSA) et des départements ministériels (éducation nationale, justice, action sociale, ville...), structurés au niveau national dans un comité national de pilotage présidé par le délégué interministériel à la famille.

CONTRAT LOCAL D'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (CAF, CONSEIL GÉNÉRAUX, COMMUNES)

Le contrat local d'accompagnement à la scolarité (CLAS) désigne l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'École, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'École, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social.

Les actions développées dans le cadre de l'accompagnement à la scolarité contribuent à l'égalité des chances et à la prévention de l'échec scolaire.

Par des stratégies diversifiées et une pédagogie du détour, l'accompagnement à la scolarité vise à :

- aider les jeunes à acquérir des méthodes, des approches, des relations susceptibles de faciliter l'accès au savoir (soutien scolaire)
- élargir les centres d'intérêt des enfants et adolescents, promouvoir leur apprentissage de la citoyenneté par une ouverture sur les ressources culturelles, sociales et économiques de la ville ou de l'environnement proche (culturel)
- valoriser leurs acquis afin de renforcer leur autonomie personnelle et leur capacité de vie collective, notamment par la pratique de l'entraide et l'encouragement du tutorat entre les jeunes (autonomie et citoyenneté)
- accompagner les parents dans le suivi de la scolarité des enfants.

L'accompagnement à la scolarité permet également d'offrir un accompagnement et des conseils aux familles dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant. Il offre aux parents un espace d'information, de dialogue, de soutien, de médiation, leur permettant une plus grande implication dans le suivi de la scolarité de leurs enfants. (parents)

Le CLAS s'adresse aux enfants et aux jeunes scolarisés, de **l'école élémentaire au lycée**. Les actions s'exercent dans un cadre laïc, non prosélyte, assurant la mixité des garçons et des filles, et sont ouvertes à tous sur l'ensemble du territoire.

Les enfants nouvellement arrivés en France peuvent être soutenus dans leur scolarité par ces actions.

L'accent est mis pour la campagne 2010-2011 sur le soutien à la parentalité, afin d'offrir aux familles un accompagnement et des conseils dans le cadre du suivi de la scolarité de leur enfant et de les soutenir dans leur dialogue avec l'École.

Les accompagnateurs veillent à faciliter les relations entre les familles et l'École, à accompagner et aider les parents dans le suivi et la compréhension de la scolarité de leurs enfants. Ils s'efforcent de créer un espace d'information, de dialogue et d'écoute pour les familles.

Ils accordent une attention particulière aux besoins que peuvent avoir les familles immigrées ou en situation d'illettrisme.

Le nombre des accompagnateurs doit permettre un accompagnement personnalisé des enfants et des jeunes.

